



Les indicateurs du document stratégique de bassin maritime des Antilles

Bilan 2023



Thématiques du DSB

[Coopération régionale maritime](#)

[Environnement marin](#)

[Formation aux métiers de la mer](#)

[Mer et société](#)

[Pêche et aquaculture](#)

[Plaisance, croisière et activités nautiques](#)

[Ports de commerce et réseaux maritimes](#)

[Recherche et innovation](#)

[Ressources marines](#)

[Risques](#)

COOPÉRATION RÉGIONALE MARITIME

Liste des indicateurs retenus :

- Recensement des accords de coopération régionale sur des sujets maritimes
- [Nombre de projets Interreg](#)
- Nombre de réglementations communes avec les îles voisines : pêche, protection des espèces et habitats, sécurité des navires, sauvetage en mer, règles de navigation, critères anti-pollution, etc.
- Nombre d'accords maritimes bilatéraux (ex: pêche, protection des espèces et habitats, sécurité des navires, ...).
- [Nombre de projets visant à renforcer la coopération régionale financés par l'AFD](#)

Trois de ces "indicateurs" ont été abandonnés, car en réalité il ne correspondent pas à la définition d'un indicateur, il s'agit du recensement des accords de coopération régionale sur des sujets maritimes ; du nombre de réglementations communes avec les îles voisines : pêche, protection des espèces et habitats, sécurité des navires, sauvetage en mer, règles de navigation, critères anti-pollution, etc. ; et du nombre d'accords maritimes bilatéraux (ex: pêche, protection des espèces et habitats, sécurité des navires, ...).

Ce sont des informations qui n'ont pas vocation à beaucoup bouger, qui mélangent des thématiques sans lien entre elles, et qui n'apportent en soi très peu d'information intéressante. Par exemple quel intérêt de connaître un nombre de réglementations si on n'en connaît pas l'objet, le niveau de prise en compte, les enjeux de mise en œuvre, etc.

Ce sont des sujets intéressants mais qui doivent être abordés de manière qualitative et non pas quantitative. Dans le cadre de la mise à jour du DSB et de l'élaboration de son plan d'actions, ils seront plutôt traités de la manière suivante : 1) Mise à jour du recensement des accords de coopération entre Etats ou entre Etats et collectivités. 2) Identification des normes/règles qui en sont issues, ou des actions devant être engagées par les parties signataires pour rendre effectifs ces accords 3) Etat des lieux du niveau de prise en compte des normes/règles et de la mise en œuvre des actions.

Il reste donc deux indicateurs, le nombre de projets Interreg, et le nombre de projets visant à renforcer la coopération régionale financés par l'AFD, sachant que là-aussi il faudra leur apporter des informations plus qualitatives.

Indicateurs coopération régionale maritime

Nombre de projets Interreg

Enjeu	Organisation de la coopération
Objectif stratégique du DSB	1.2 - Identifier/créer des réseaux d'expertises caribéennes et les mobiliser en faveur d'actions de coopération dans le secteur maritime 1.5 - Mobiliser les outils de la coopération
Objectif de la SNML	Objectif 15 "Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations" et la mesure "renforcer la coopération régionale à l'échelle de chacun des bassins ultramarins en positionnant la France comme une force motrice de coopération au sein des organisations internationales existantes et en promouvant les partenariats sur la formation et l'innovation."

Objet :

Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et couvre les priorités politiques de la période de programmation 2021-2027 en cours : Une Europe plus compétitive et plus intelligente ; Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone ; Une Europe plus connectée ; Une Europe plus sociale et inclusive ; Une Europe plus proche de ses citoyens.

INTERREG Caraïbes est un programme de Coopération Territoriale Européenne permettant aux opérateurs de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Martin, de mettre en œuvre des projets gagnant-gagnant avec leurs voisins de la Caraïbe, soit plus d'une quarantaine de pays et territoires.

Bilan 2023

Nombre de projets Interreg	8 (CARIBSAN 2 ; MAGHIC 2 ; Adapt & React ; CAMAC 2 ; KARULINK ; SARG'COOP 2 ; CARIPORTS II ; Boots IAG) pour un total de 27 276 834 € Sources : Autorité de gestion du programme Interreg Caraïbes
----------------------------	---

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Le nombre de projets ne va maintenant quasiment plus bouger jusqu'à la fin programme, il y a donc peu d'intérêt à suivre l'indicateur tel que défini. En revanche l'analyse des projets approuvés, dans le prolongement du programme 2014-2020, peut apporter des informations sur la dynamique des acteurs, les thématiques sur lesquelles se développe la coopération, les axes de recherche et développement.

Indicateurs coopération régionale maritime

Nombre de projets visant à renforcer la coopération régionale financés par l'AFD

Enjeu	Priorités de coopération
Objectif stratégique du DSB	1.2 - Identifier/créer des réseaux d'expertises caribéennes et les mobiliser en faveur d'actions de coopération dans le secteur maritime 1.5 - Mobiliser les outils de la coopération
Objectif de la SNML	Objectif 15 "Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations" et la mesure "renforcer la coopération régionale à l'échelle de chacun des bassins ultramarins en positionnant la France comme une force motrice de coopération au sein des organisations internationales existantes et en promouvant les partenariats sur la formation et l'innovation."

Objet :

Cet indicateur vise à recenser et présenter les projets financés par l'AFD qui visent à établir une coopération régionale dans le secteur maritime.

Bilan 2023

Nombre de projets visant à renforcer la coopération régionale financés par l'AFD	3 : Un projet régional de gestion des déchets plastiques dans l'Océan Atlantique porté par l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO), et 2 autres projets qui sont aussi des projets Interreg (; Sarg'Coop porté par la Région Guadeloupe et CARIBSAN II porté par l'Office de l'eau de la Martinique et l'Office international de l'eau (OiEau) Sources : Agence française de développement
--	---

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Dans le cadre d'un suivi annuel, et même pluriannuel, l'indicateur a peu d'intérêt dans la mesure où très peu de projets de coopération régionale dans les domaines couverts par le DSB bénéficient du soutien de l'AFD. En revanche il est justement intéressant de noter que les acteurs qui développent des projets de coopération ne font quasiment pas appel à l'AFD.

ENVIRONNEMENT MARIN

Liste des indicateurs retenus :

- [Respect de l'interdiction de pêche dans les zones Chlordécone](#)
- [Évolution du taux de non-conformité pour les produits de la pêche issu des plans de surveillance et de contrôle de la chlordécone](#)
- [Volume d'algues sargasses collectées en mer](#)
- [Traitement des eaux usées](#)
- [Collecte des eaux usées des bateaux de plaisance](#)
- [Déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage \(BPHU\)](#)
- [Mouillage collectif ou organisé](#)
- [Mouillage forain](#)
- [Labellisation environnementale des ports de plaisance](#)
- [Aires marines éducatives \(AME\)](#)
- [Zones de protection fortes](#)
- [Moyens de gestion des AMP](#)
- [Eaux de ballast](#)
- [Lutte contre les atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public maritime naturel](#)
- [Lutte contre les captures accidentelles de tortues marines](#)
- [Dispositif conventionnel de gestion de l'eau](#)
- [Cartographie des zones exposées au recul du trait de côte](#)

Respect de l'interdiction de pêche dans les zones Chlordécone

Enjeu	Pollutions
Objectif stratégique du DSB	2.1 - Gérer la pollution par la chlordécone
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun", et la mesure d'accompagnement "Lutter contre les pollutions : chlordécone et sargasses aux Antilles"

Objet :

Les plans de contrôle des pêches visent à s'assurer du respect des interdictions de pêche dans la zone Chlordécone. Trois types de contrôles sont réalisés et donnent lieu au suivi :

- * le contrôle en mer des navires de pêche ;
- * le contrôle des engins de pêche ;
- * le contrôle au débarquement des navires de pêche.

Bilan 2023

Nombre de contrôles en mer	Martinique 31 – Guadeloupe 42
Nombre d'infractions relevées en mer	Martinique 25 – Guadeloupe 56

Sources : Directions de la mer

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annualisé apportera des informations sur l'évolution du respect des restrictions de pêche.

Indicateurs environnement marin

Évolution du taux de non-conformité pour les produits de la pêche issu des plans de surveillance et de contrôle de la chlordécone

Enjeu	Pollutions
Objectif stratégique du DSB	2.1 - Gérer la pollution par la chlordécone
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun", et la mesure d'accompagnement "Lutter contre les pollutions : chlordécone et sargasses aux Antilles"

Objet :

Les plans de surveillance (PS) permettent d'évaluer l'exposition globale du consommateur à un risque particulier. Les prélèvements sont réalisés de façon aléatoire, sans ciblage particulier.

Les plans de contrôle (PC) portent sur des denrées ciblées qui sont connues pour présenter un risque accru de contamination (type de produit, origine géographique...). Ils permettent notamment d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

Les prélèvements sont réalisés par la DAAF au stade de la commercialisation (étals de pêcheurs, poissonneries, GMS...) et chez les aquaculteurs

Bilan 2023

Plan de surveillance - Nombre de prélèvements	Martinique 600 – Guadeloupe 99
Plan de surveillance - Taux de non-conformité	Martinique 5 % – Guadeloupe 0 %
Plan de contrôle - Nombre de prélèvements	Martinique 1 – Guadeloupe 245
Plan de contrôle - Taux de non-conformité	Martinique 0 % – Guadeloupe 5,71 %

Sources : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel qui révèle des pratiques de contrôle très différentes entre la Martinique et la Guadeloupe.

Indicateurs environnement marin

Volume d'algues sargasses collectées en mer

Enjeu	Pollutions
Objectif stratégique du DSB	2.2 - Lutter contre les échouements massifs d'algues sargasses
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure d'accompagnement "Lutter contre les pollutions : chlordécone et sargasses aux Antilles"

Objet :

Bilan 2023

Volumes d'algues sargasses collectées en mer (en m3) Martinique 3 951 – Guadeloupe 0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pour une approche plus développée du suivi des actions de lutte contre les sargasses, voir l'indicateur " Nombre d'engins de ramassage en mer / Nombre et linéaire de barrages anti-sargasses en mer" de la thématique "Risques".

Indicateurs environnement marin

Traitement des eaux usées

Enjeu	Pollutions
Objectif stratégique du DSB	2.4 - Améliorer la qualité des eaux côtières et atteindre les objectifs des SDAGE
Objectif de la SNML	Objectif 4 "Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer"; et la mesure d'accompagnement "Poursuivre la réduction des pollutions anthropiques, notamment plastiques, de la terre vers la mer et mesurer leurs impacts", et notamment "Renforcer la gestion et la capacité des stations d'épurations des eaux usées (STEP)"

Objet :

Pourcentage de stations de traitement des eaux usées conformes en collecte et en traitement

La conformité est égale à la conformité en termes de collecte et à la conformité en traitement de toute STU (conformité équipement + conformité performance + résultats conformes)

Bilan 2023

Pourcentage de stations de traitement des eaux usées conformes en collecte et en traitement	Martinique 18 % – Guadeloupe 22 % Saint-Barthélemy 0 % – Saint-Martin 75 %
Pourcentage d'équivalents habitants bénéficiant d'une conformité en collecte et en traitement des eaux usées	Martinique 19 % – Guadeloupe 26 % Saint-Barthélemy 0 % – Saint-Martin xx %
	Sources : Observatoires de l'eau de Martinique et de Guadeloupe - Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM)

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Les données sont facilement accessibles concernant le pourcentage de stations de traitement des eaux usées conformes en collecte et en traitement, en revanche l'information sur le pourcentage d'équivalents habitants n'est pas toujours directement disponible. Pour la Guadeloupe il a fallu le calculer à partir de la capacité en EH de chaque station de traitement.

Indicateurs environnement marin

Collecte des eaux usées des bateaux de plaisance

Enjeu	Pollutions
Objectif stratégique du DSB	2.5 - Prévenir les pollutions par les navires
Objectif de la SNML	Objectif 12 "Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires", et la mesure "Améliorer le traitement des polluants et des déchets portuaires"

Objet :

Nombre et pourcentage de ports et de zones de mouillages organisés offrant des services de collecte des résidus d'hydrocarbures et des eaux usées.

On distingue les eaux noires qui sont les eaux des toilettes à bord des bateaux, les eaux grises qui contiennent des produits chimiques issus des pratiques de vie à bord des navires (vaisselle, douche, lessive, nettoyage) et les eaux grasses, ou eaux de fond de cale, qui contiennent des hydrocarbures et des métaux lourds.

Bilan 2023

Nombre de ports et de zones de mouillage équipés d'un système de récupération des eaux grises et des eaux noires	Martinique 2 – Guadeloupe 2 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 1
Pourcentage de ports et de zones de mouillages équipés d'un système de récupération des eaux grises et des eaux noires	Martinique 33,3 % – Guadeloupe 10 % Saint-Barthélemy 0 % – Saint-Martin 50 %
Nombre de ports et zones de mouillages organisé équipés d'un service de collecte des résidus d'hydrocarbures	Martinique 4 – Guadeloupe 6 Saint-Barthélemy 1 – Saint-Martin 1
Pourcentage de ports et zones de mouillages organisé équipés d'un service de collecte des résidus d'hydrocarbures	Martinique 66,7 % – Guadeloupe 30 % Saint-Barthélemy 33,3 % – Saint-Martin 50 %

Sources : Gestionnaires de ports de plaisance – Directions de la mer – Monographies des ports départementaux de Guadeloupe (2022) – Office de l'eau Martinique "Etude des systèmes de récupération des eaux grises et des eaux noires dans les ports et les marinas de plaisance de Martinique", 2022.

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Informations non centralisées demandant du temps pour être récupérées.

Tous les ports n'ayant pas la même capacité d'accueil, le pourcentage de places de bateaux ayant accès aux services de collecte serait intéressant à suivre et facile à calculer.

Le seul équipement des ports n'étant pas suffisant pour garantir l'efficacité de la collecte des eaux usées des bateaux, l'indicateur serait utilement complété par une information sur le niveau de performance des équipements et leur niveau d'utilisation pas les plaisanciers.

Indicateurs environnement marin

Déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU)

Enjeu	Pollutions et Compétitivité des entreprises du nautisme de la thématique plaisance, croisière et activités nautiques
Objectif stratégique du DSB	2.5 - Prévenir les pollutions par les navires 6.8 - Développer une filière de déconstruction des navires de plaisance à l'échelle du bassin
Objectif de la SNML	Objectif 12 "Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires", accompagné de la mesure "Pérenniser le modèle économique de la filière de déconstruction des navires en fin de vie, s'insérant par ailleurs autant que possible à une économie circulaire, notamment en poursuivant l'accompagnement de la filière responsabilité élargie du producteur (REP)".

Objet :

L'indicateur comptabilise le nombre de bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU) déconstruits chaque année dans le cadre de l'APER (association pour la plaisance éco-responsable). Cet éco-organisme est responsable d'organiser et de gérer la filière de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie en sélectionnant des prestataires pour chaque territoire.

Il n'existe pas de définition réglementaire pour les BPHU. Ce terme englobe tous les types de bateaux de plaisance et peut se décliner en quatre statuts différents selon le lieu où le bateau se trouve et son état d'abandon :

- épave maritime
- navire abandonné
- bateau abandonné sur les quais, terre-pleins ou dépendance d'un port maritime
- déchet abandonné sur le domaine public ou privé

Les embarcations présentent des tailles, structures, matériaux, états de dégradation et niveaux de vétusté très variés.

Bilan 2023

Nombre de bateaux de plaisance déconstruits.	Martinique 41 – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 0 Sources : APER (association pour la plaisance éco-responsable).
--	--

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annualisé apportera des informations sur l'évolution de la déconstruction des navires de plaisance hors d'usage. Pour 2023 les chiffres se limitent à la Martinique car le centre de déconstruction de la Guadeloupe n'est opérationnel que depuis 2024 et celui de Saint-Martin est en cours d'agrément.

Mouillage collectif ou organisé

Enjeu	Activités maritimes et attractivité du bassin de la thématique Plaisance, croisière et activités nautiques
Objectif stratégique du DSB	2.6 - Organiser spatialement les occupations et activités en mer pour réduire les pressions 6.1 - Augmenter les capacités d'accueil pour la plaisance et la grande plaisance sans porter atteinte au bon état écologique et aux paysages et en respectant l'identité des îles
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés"; accompagné de la mesure "Réduire les pressions, pollutions et rejets vers le milieu marin, notamment depuis les bassins versants" et l'indicateur "Zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)" Objectif 6 "Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux", accompagné de la mesure "Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois" dont notamment "renforcer le mouillage à faible impact : ZMEL" Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure "Promouvoir les activités nautiques, subaquatiques et de plaisance durable, et créer des capacités d'accueil de navires de plaisance à faible impact environnemental en dehors des espaces portuaires (ZMEL)".

Objet :

L'indicateur porte à la fois sur le nombre et la superficie totale des zones de mouillage organisé (dont ZMEL) et le nombre de mouillages fixes

Les zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) ont pour but de rationaliser l'accueil et le stationnement des navires, sans avoir recours à la construction de ports en dur, et de limiter l'impact sur le milieu marin (par exemple, le raclage répété des fonds marins par les ancres, qui peut être destructeur pour la faune et de la flore).

Bilan 2023

Nombre de zones de mouillage organisé autorisées	Martinique 6 – Guadeloupe 8 Saint-Barthélemy 3 – Saint-Martin 3
Nombre de zones de mouillage organisé opérationnelles	Martinique 1 – Guadeloupe 8 Saint-Barthélemy 3 – Saint-Martin 3
Superficie totale en hectare des zones de mouillage organisé	Martinique 66,69 ha – Guadeloupe 36,46 ha
Nombre de mouillages fixes autorisés	Martinique 414 – Guadeloupe 264 Saint-Barthélemy 104 – Saint-Martin 95
Nombre de mouillages fixes installés et opérationnels	Martinique 98 – Guadeloupe 264 Saint-Barthélemy 104 – Saint-Martin 95

Sources : Directions de la mer –
Gestionnaires d'aires marines protégées

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annualisé apportera des informations sur l'évolution des capacités d'accueil en matière de mouillage.

Indicateurs environnement marin

Mouillage forain

Enjeu	Activités maritimes
Objectif stratégique du DSB	2.6 - Organiser spatialement les occupations et activités en mer pour réduire les pressions
Objectif de la SNML	Objectif 6 "Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux", accompagné de la mesure "Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois" dont notamment "renforcer le mouillage à faible impact : ZMEL" Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure "Promouvoir les activités nautiques, subaquatiques et de plaisance durable, et créer des capacités d'accueil de navires de plaisance à faible impact environnemental en dehors des espaces portuaires (ZMEL)".

Objet :

Superficie des zones où le mouillage forain fait l'objet d'une interdiction totale ou partielle. Le mouillage est qualifié de forain lorsqu'il est effectué avec le matériel qui se trouve à bord, dans la mesure où l'ancre est remontée à chaque mouvement du navire. Ces mouillages entraînent une dégradation des milieux sous-marins par fragmentation des herbiers à phanérogames et des coraux lors du blocage et de la remontée des ancres des navires. Il est donc nécessaire de réglementer, voire d'interdire ces mouillages dans les zones sensibles.

Bilan 2023

Superficie des zones où le mouillage forain fait l'objet d'une interdiction totale ou partielle.

Martinique 1385 ha – Guadeloupe 10193 ha
Saint-Barthélemy 1170 ha – Saint-Martin 2870 ha

Sources : Directions de la mer

Commentaire sur la performance de l'indicateur

En Guadeloupe, il n'y a pas de superficie précises interdites au mouillage forain, en revanche il y a une interdiction de mouiller sur tous les herbiers, suivant l'arrêté préfectoral 329 du 5 juin 2023. A Saint-Barthélemy le mouillage forain est interdit dans la réserve naturelle sauf dans

deux petits secteurs d'une quinzaine d'hectares chacun environ (Anse de l'ilet Fourchue et anse Colombier) et à Saint-Martin le mouillage forain est interdit dans la réserve naturelle.

Indicateurs environnement marin

Labellisation environnementale des ports de plaisance

Enjeu	Activités maritimes
Objectif stratégique du DSB	2.7 - Assurer la transition écologique des activités maritimes
Objectif de la SNML	Objectif 6 "Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux", accompagné de la mesure "Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois dont notamment "labellisation des ports propres"

Objet :

Nombre et pourcentage de ports de plaisance faisant l'objet d'une labellisation environnementale.

Les labels concernés sont le "Pavillon bleu" et les certifications "Ports propres" et "Ports propres actifs en biodiversité"

Bilan 2023

Nombre de ports faisant l'objet d'une labellisation environnementale.	Martinique 1 – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 0
Pourcentage de ports de plaisance faisant l'objet d'une labellisation environnementale	Martinique 16,6% – Guadeloupe 0% Saint-Barthélemy 0% – Saint-Martin 0%

Sources : Gestionnaires de ports de plaisance – Association Teragir (gestionnaire du Pavillon bleu) – Union des ports de plaisance PACA (créateur de la Norme ISO 18725 et opérateur du site Internet "ports-propres.org")

Commentaire sur la performance de l'indicateur

RAS, indicateur opérationnel.

La marina du Marin est le seul port labellisé (Pavillon Bleu), mais en Martinique 3 autres ports sont engagés dans une démarche Ports Propres dans le cadre du contrat de la Grande Baie de Fort-de-France (Marina de la Pointe du Bout, Port Cohé et Etangs Z'Abricots).

Indicateurs environnement marin

Aires marines éducatives (AME)

Enjeu	Sensibilisation à l'environnement marin et Sensibilisation à la mer de la thématique Mer et société
Objectif stratégique du DSB	2.8 - Développer la conscience environnementale chez les plus jeunes 4.1 - Développer une conscience environnementale marine chez les plus jeunes
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés", accompagné de la mesure "Favoriser les comportements et les pratiques respectueuses des milieux et des habitats, et leur restauration" et notamment "Sensibiliser et mobiliser le public aux enjeux de protection de l'environnement marin, en particulier l'éducation du jeune public au travers du dispositif des aires marines éducatives".

Objet :

Les aires marines éducatives (AME) permettent à des élèves et leur enseignant de gérer de manière participative une zone maritime littorale de petite taille. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses acteurs.

Bilan 2023

Nombre d'aires marines éducatives labellisées	Martinique 12 – Guadeloupe 5 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 1
Nombre d'aires marines éducatives non labellisées	Martinique 5 – Guadeloupe 10 Saint-Barthélemy 1 – Saint-Martin 2

Sources : Office française de la biodiversité

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur est opérationnel, il convient simplement de noter que selon l'OFB il n'est pas possible d'obtenir le chiffre du nombre d'élèves concernés par ce dispositif, trop compliqué à recenser.

Zones de protection forte

Enjeu	Préservation des espèces et des habitats
Objectif stratégique du DSB	2.11 - Renforcer les mesures de gestion et de protection au sein des AMP existantes
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés"; et la mesure d'accompagnement "Renforcer l'ambition et le cadre d'action des aires marines protégées (AMP) et des zones de protection forte (ZPF) avec l'objectif d'atteindre 10% de l'espace maritime sous protection forte d'ici 2030 avec une contribution ambitieuse et équilibrée de chaque façade et bassin ultra-marin.

Objet :

Les zones de protection forte sont, d'après l'article 3 du décret du 12 avril 2022 :

- * les espaces maritimes compris dans les cœurs de parcs nationaux, les zones de protection renforcée et les zones de protection intégrale des réserves naturelles, les zones couvertes par un arrêté de protection pris en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement, lorsque ces zones ont été créées postérieurement à la date d'entrée en vigueur du décret ;
- * les espaces maritimes compris dans les aires protégées listées ci-dessus et créées antérieurement à la date d'entrée en vigueur du décret s'ils remplissent sous 24 mois les critères posés par l'article 4 du décret ;
- * d'autres espaces maritimes présentant des enjeux écologiques d'importance, prioritairement situés à l'intérieur d'aires marines protégées sur la base d'une analyse au cas par cas.

Bilan 2023

Pourcentage de la zone économique exclusive (ZEE) couverte par une AMP (Hors sanctuaire AGOA)	Martinique 100% – Guadeloupe 1,82% Saint-Barthélemy et Saint-Martin 1,54%
Pourcentage de la ZEE potentiellement couvert par des zones de protection fortes.	Martinique 0,01% – Guadeloupe 0,05% Saint-Barthélemy et Saint-Martin 0,08%
Pourcentage de la ZEE effectivement couvert par des zones de protection fortes.	Martinique 0% – Guadeloupe 0% Saint-Barthélemy et Saint-Martin 0%

Sources : gestionnaires d'aires marines protégées

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Même s'il existe des zones de protection renforcée au sein des réserves naturelles ou encore le cœur du Parc national de Guadeloupe, il n'y a officiellement aucune ZPF car pour ces AMP créées avant le décret du 12 avril 2022, il y avait un délai de 24 mois pour répondre aux critères de l'article 4 du décret, notamment ne pas faire l'objet d'activités humaines pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques.

Indicateurs environnement marin

Moyens de gestion des AMP

Enjeu	Préservation des espèces et des habitats
Objectif stratégique du DSB	2.11 - Renforcer les mesures de gestion et de protection au sein des AMP existantes
Objectif de la SNML	-

Objet :

L'indicateur s'intéresse à trois types d'informations : l'effectif des AMP (en distinguant agents permanents et agents non permanents), leur budget annuel et les moyens nautiques dont elles disposent.

Bilan 2023

Effectif des AMP (agents permanents)	PNM de Martinique 13 – RNR marine du Prêcheur 1 – PN de la Guadeloupe 12 – RNN des îles de la Petite-Terre 7,7 – Sanctuaire AGOA 2 - RNN de Saint-Martin 5 – RNN de Saint-Barthélemy 2,7
Effectif des AMP (agents non permanents)	PNM de Martinique 8 – RNR marine du Prêcheur 0 – PN de la Guadeloupe 1 – RNN des îles de la Petite-Terre 0,9 – Sanctuaire AGOA 8 - RNN de Saint-Martin 5 – RNN de Saint-Barthélemy 0
Budget annuel	PNM de Martinique (1 141 834 €) – RNR marine du Prêcheur (Pas de réponse) – PN de la Guadeloupe (472 697 €) – RNN des îles de la Petite-Terre (385 087 €) – Sanctuaire AGOA (350 499 €) - RNN de Saint-Martin – RNN de Saint-Barthélemy (220 800 €)
Moyens nautiques	PNM de Martinique (Un semi-rigide de 6,30m et une vedette de 12m équipée de 2 moteurs de 300 chevaux) – RNR marine du Prêcheur (Pas de réponse) – PN de la Guadeloupe (2 bateaux semi rigide) – RNN des îles de la Petite-Terre (1 navire Forboat 29 + 1 annexe) – Sanctuaire AGOA (Néant) - RNN de Saint-Martin (Un bateau capacité 8 passagers) – RNN de Saint-Barthélemy (Vedette Regulator de 26 pieds avec 2 moteurs de 250 CV)

Sources : gestionnaires d'aires marines
protégées

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur est opérationnel. Quand une aire protégée comporte une partie marine et une partie terrestre, les chiffres ne concernent que la partie marine.

Indicateurs environnement marin

Eaux de ballast

Enjeu	Préservation des espèces et des habitats
Objectif stratégique du DSB	2.14 - Lutter contre les espèces invasives
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés"; et la mesure d'accompagnement "Favoriser les comportements et les pratiques respectueuses des milieux et des habitats, et leur restauration" dont notamment "Accélérer le contrôle et le traitement des eaux de ballast et du biofouling".

Objet :

En vertu de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWB), tous les navires effectuant des voyages internationaux sont tenus de gérer leurs eaux de ballast et sédiments en fonction de certaines règles (les navires sont notamment tenus de traiter leurs eaux de ballast avant de les rejeter dans un nouvel emplacement, afin d'éliminer les micro-organismes ou les petites espèces marines), conformément à un plan de gestion des eaux de ballast qui leur est propre. De même, chaque navire doit avoir à bord un registre des eaux de ballast ainsi qu'un Certificat international de gestion des eaux de ballast (IBWB).

Bilan 2023

Nombre de navires contrôlés pour la gestion de leurs eaux de ballast	Martinique 31 – Guadeloupe 4 Saint-Barthélemy et Saint-Martin 28
Nombre de navires en infraction	Martinique 0 – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy et Saint-Martin 0

Sources : Directions de la mer - Centre de sécurité des navires

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annuel va permettre de mesurer l'évolution du niveau d'effort de contrôle et du respect de la réglementation.

Indicateurs environnement marin

Lutte contre les atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public maritime naturel

Enjeu	Préservation des espèces et des habitats
Objectif stratégique du DSB	2.15 - Préserver le domaine public maritime naturel
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun"; et la mesure d'accompagnement "Renforcer la protection de l'environnement ultramarin et notamment des écosystèmes remarquables (récifs coralliens et mangroves), et en faire un atout pour les populations locales", dont notamment "mieux gérer le domaine public maritime".

Objet :

Recensement des procédures à l'encontre des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public maritime naturel : nombre d'actions de contrôle et de procès-verbaux pour contravention de grande voirie.

Bilan 2023

Nombre de procès-verbaux pour contravention de grande voirie	Martinique 2 – Guadeloupe 2 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 1
--	--

Sources : DEAL – Directions de la mer –
Conservatoire du littoral - ONF

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Informations non centralisées demandant du temps pour être récupérées.

Tous les ports n'ayant pas la même capacité d'accueil, le pourcentage de places de bateaux ayant accès aux services de collecte serait intéressant à suivre et facile à calculer.

Le seul équipement des ports n'étant pas suffisant pour garantir l'efficacité de la collecte des eaux usées des bateaux, l'indicateur serait utilement complété par une information sur le niveau de performance des équipements et leur niveau d'utilisation pas les plaisanciers.

Indicateurs environnement marin

Lutte contre les captures accidentelles de tortues marines

Enjeu	Préservation des espèces et des habitats
Objectif stratégique du DSB	2.16 - Préserver les espèces marines à statut
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés"; et la mesure d'accompagnement "Favoriser les comportements et les pratiques respectueuses des milieux et des habitats, et leur restauration", dont notamment "Réduire les impacts des activités sur les espèces et habitats naturels (impacts non intentionnels dont captures accidentelles...)"

Objet :

L'indicateur porte sur le nombre de marées embarquées avec les marins pêcheurs professionnels pour tester les dispositifs expérimentaux (répulsifs visuels et/ou acoustiques) et le nombre de marins pêcheurs professionnels formés à la réanimation des tortues marines capturées accidentellement.

Bilan 2023

Nombre de marées embarquées avec les marins pêcheurs professionnels pour tester les dispositifs expérimentaux (répulsifs visuels et/ou acoustiques)	Martinique 0 - Guadeloupe 114 Saint-Martin 0
---	---

Nombre de marins pêcheurs professionnels formés à la réanimation des tortues marines capturées accidentellement	Martinique 0 - Guadeloupe 0 Saint-Martin 0
---	---

Sources : ONF, en tant qu'animateur du PNA tortues marines aux Antilles françaises

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel.

En Guadeloupe, les tests ont été réalisés dans le cadre du projet TOPAZE avec six marins-pêcheurs volontaires sur des filets maillants de fond équipés de dispositifs de dissuasion visuelle (LEDs vertes ou ultra-violet). En Martinique, l'objectif est de tester avec les pêcheurs des répulsifs acoustiques prévenant les captures accidentelles sans provoquer la fuite des tortues, mais le dispositif est encore au stade de la recherche, ce pourquoi il n'a pas encore donné lieu à des marées embarquées. Le projet TOPAZE est maintenant terminé mais il trouvera une continuité dans le projet *Réduction des captures accidentelles pour une pêche*

efficiente et durable (RECAPTED), qui prévoit la réalisation de 360 marées embarquées avec les marins-pêcheurs sur chaque territoire, entre 2025 et 2027 (3 ans). Il prévoit également des formations auprès des marins-pêcheurs pour la réanimation des tortues marines.

Indicateurs environnement marin

Dispositif conventionnel de gestion de l'eau

Enjeu	Gouvernance
Objectif stratégique du DSB	2.21 - Mettre en œuvre les actions prévues pour réduire les pollutions d'origine terrestre par les documents stratégiques tels que le SDAGE et les documents d'orientations agricoles
Objectif de la SNML	Objectif 4 "Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer"

Objet :

Superficie maritime ou de linéaire côtier concerné par un dispositif conventionnel de gestion de l'eau.

Outre-mer, le SDAGE valant SAGE, l'indicateur s'intéresse seulement au développement des contrats de milieux (rivière, baie et littoral).

Bilan 2023

Nombre de dispositifs conventionnels de gestion de l'eau	Martinique 1 – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 0
Superficie maritime ou de linéaire côtier concerné par un dispositif conventionnel de gestion de l'eau.	Martinique 70 km ² s'étendant sur un linéaire côtier approximatif de 50 km – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 0
	Sources : Observatoires de l'eau de Martinique et de Guadeloupe

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel.

Le seul contrat en cours est celui de la Grande Baie 2021-2026, porté par la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique). Le contrat de rivière du Galion 2017-2021, porté par la CAPNM (Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique) serait en phase de renouvellement, de même que celui de littoral Sud 2019-2023, porté par la CAESM (Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique). Toujours en Martinique, le contrat littoral Nord, porté par la communauté d'agglomération Cap Nord Martinique est en cours d'élaboration.

Cartographie des zones exposées au recul du trait de côte

Enjeu	Réchauffement climatique
Objectif stratégique du DSB	2.23 - S'adapter pour faire face au réchauffement climatique
Objectif de la SNML	Objectif 5 "S'adapter aux effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte"; et la mesure d'accompagnement "Adapter et renforcer la résilience du littoral aux conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles", dont "Conduire les territoires à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, concertées et partagées entre différents secteurs (aménagement, transports terrestres, ports...), prenant en compte tous les aléas liés au changement climatique, dont l'aléa submersion"

Objet :

L'indicateur vise à suivre l'obligation de dresser une cartographie des zones exposées au recul du trait de côte pour les communes inscrites dans la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral. Le dernier décret en date liste :

- 17 communes en Martinique : Basse-Pointe; Bellefontaine; Case-Pilote; Grand'Rivière; La Trinité; Le Carbet; Le Diamant; Le Lorrain; Le Marigot; Le Prêcheur; Le Robert; Les Trois-Ilets; Macouba; Saint-Pierre; Sainte-Luce; Sainte-Marie; Schoelcher.
- 12 communes en Guadeloupe : Baillif; Basse-Terre; Bouillante; Deshaies; Goyave; Le Moule; Pointe-Noire; Port-Louis; Saint-François; Saint-Louis; Sainte-Anne; Terre-de-Haut.

Sur ces territoires, l'élaboration de cette carte est :

* obligatoire, lorsque le territoire concerné n'est pas couvert, à la date d'entrée en vigueur de la liste des communes impactées par le recul du trait de côte, par un plan de prévention des risques (PPR) littoraux prescrit ou approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte ;

* facultatif, lorsque le territoire est couvert, à la date d'entrée en vigueur de cette liste, par un PPR littoraux prescrit ou approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte.

Bilan 2023

Nombre de communes soumises à l'érosion côtière ayant lancé l'élaboration d'une carte locale d'exposition au recul du trait de côte	Martinique 13 – Guadeloupe 8
Pourcentage des communes soumises à l'érosion côtière ayant établi une carte locale d'exposition au recul du trait de côte	Martinique 76 % – Guadeloupe 67 %
	Sources : DEAL de Martinique et de Guadeloupe

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel.

Formation aux métiers de la mer

Liste des indicateurs retenus :

- [Nombre de formations initiales diplômantes dans les secteurs de la pêche, de la navigation de commerce et de plaisance](#)
- Taux d'incorporation dans les secteurs de la pêche, de la navigation de commerce et de plaisance (= nombre d'embauches à l'issue de la formation)
- Taux de remplissage des formations dans les secteurs de la pêche, de la navigation de commerce et de plaisance
- Nombre d'actions de communications portant sur les formations aux métiers de la mer
- Nombre d'étudiants originaires du bassin ayant bénéficié d'une aide à la mobilité pour suivre une formation maritime

Sur les 5 indicateurs prévus, seul un a été abondé. En effet, les autres indicateurs correspondent à des données ne pouvant être fournies par les établissements (ou de façon partielle), et de ce fait ne correspondent pas à des indicateurs opérationnels.

Néanmoins, le Lycée Blanchet a pu fournir des informations :

Taux de remplissage : 63%

Nombre d'actions : 16

Nombre d'étudiants aidés : 0

Cet état de fait illustre l'intérêt d'un observatoire de la formation aux métiers de la mer, permettant de renseigner les indicateurs non-opérationnels.

Formation aux métiers de la mer

Nombre de formations initiales diplômantes dans les secteurs de la pêche, de la navigation de commerce et de plaisance

Enjeu	Offre de formation
Objectif stratégique du DSB	3.1 - Identifier l'offre de formation existante
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre de formations initiales diplômantes dans les secteurs de la pêche, de la navigation de commerce et de plaisance

Année de la donnée : 2020-2023

Sources : Monographie Martinique 2021-2022 ; monographie Guadeloupe 2020 ; site de l'Université des Antilles "offres de formations"

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre de formations maritimes initiales	3	6	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Mer et société

Liste des indicateurs retenus :

- [Aires marines éducatives \(AME\)](#)
- [Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès du grand public par les organismes publics reconnus intervenant à l'échelle des îles](#)
- [Nombre d'actions citoyennes visant à restaurer les milieux marins mises en œuvre par les AMP et associations](#)
- [Nombre de licenciés en sports nautiques affiliés à une fédération \(plongée, voile et vole, gommier, kayak, aviron, surf, kitesurf\)](#)
- [Nombre d'adhérents des bases/centres nautiques organisés et gérés \(fonctionnels\)](#)
- [Part de l'emploi maritime \(ou en lien avec le secteur maritime\) dans l'emploi global au niveau du bassin](#)
- [Nombre de diplômés pour les formations Diplôme d'Etat préparant aux métiers de l'encadrement sportif pour les activités nautiques](#)
- Nombre de collectivités ayant une stratégie et des moyens dédiés à l'économie bleue
- [Nombre de passagers des liaisons maritimes inter-îles, en particulier celles inter-Etats](#)
- [Nombre de liaisons maritimes au sein des Antilles assurées annuellement par les compagnies de transport maritime](#)

Indicateurs environnement marin

Aires marines éducatives (AME)

Enjeu	Sensibilisation à la mer et sensibilisation à l'environnement marin de la thématique Environnement marin
Objectif stratégique du DSB	4.1 - Développer une conscience environnementale marine chez les plus jeunes 2.8 - Développer la conscience environnementale chez les plus jeunes
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés", accompagné de la mesure "Favoriser les comportements et les pratiques respectueuses des milieux et des habitats, et leur restauration" et notamment "Sensibiliser et mobiliser le public aux enjeux de protection de l'environnement marin, en particulier l'éducation du jeune public au travers du dispositif des aires marines éducatives".

Objet :

Les aires marines éducatives (AME) permettent à des élèves et leur enseignant de gérer de manière participative une zone maritime littorale de petite taille. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses acteurs.

Bilan 2023

Nombre d'aires marines éducatives labellisées	Martinique 12 – Guadeloupe 5 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 1
Nombre d'aires marines éducatives non labellisées	Martinique 5 – Guadeloupe 10 Saint-Barthélemy 1 – Saint-Martin 2

Sources : Office français de la biodiversité

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur est opérationnel, il convient simplement de noter que selon l'OFB il n'est pas possible d'obtenir le chiffre du nombre d'élèves concernés par ce dispositif, trop compliqué à recenser.

Mer & Société

Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès du grand public par les organismes publics reconnus intervenant à l'échelle des îles

Enjeu	Sensibilisation à la mer
Objectif stratégique du DSB	4.2 - Ancrer cette sensibilité environnementale dans l'ensemble de la population
Objectif de la SNML	

Objet :

Cf. OS

Bilan 2023

Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès du grand public par les organismes publics reconnus intervenant à l'échelle des îles

Année de la donnée : 2023

Sources : Martinique : PNM + Sanctuaire AGOA + RNR marine du Prêcheur ; Guadeloupe : PN + RNN des îles de la Petite-Terre ; Saint-Martin : RNN ; St-Barthélemy : RNN

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Heures d'animation			385	177
Nombre d'actions	15	20		

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Le comptage des actions n'est pas homogène entre les sources, à l'image des métriques différentes, et probablement des modalités de décompte.

Mer & Société

Nombre d'actions citoyennes visant à restaurer les milieux marins mises en œuvre par les AMP

Enjeu	Sensibilisation à la mer
Objectif stratégique du DSB	4.3 - Restaurer les habitats marins via des projets citoyens et scolaires
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre d'actions citoyennes visant à restaurer les milieux marins mises en œuvre par les AMP

Année de la donnée : 2023

Sources : Martinique : PNM + Sanctuaire AGOA + RNR marine du Prêcheur ; Guadeloupe : PN + RNN des îles de la Petite-Terre ; Saint-Martin : RNN ; St-Barthélemy : RNN

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre d'actions	8	NA	NA	17

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Mer & Société

Nombre de licenciés en sports nautiques affiliés à une fédération (plongée, voile et yole, gommier, kayak, aviron, surf, kitesurf)

Enjeu	Pratique des activités nautiques
Objectif stratégique du DSB	4.5 - Développer les pratiques sportives pour le plus grand nombre
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre de licenciés en sports nautiques affiliés à une fédération (plongée, voile et yole, gommier, kayak, aviron, surf, kitesurf)

Année de la donnée : 2023

Sources : FF Voile, FF Plongée, FF Surf, CRCKM972 - CTS Guadeloupe de canoë kayak, FF Aviron

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Voile	1461	859		
Plongée	1838	1783		
Surf	523	175		
Canoë-Kayak	454	99		
Aviron	368	351		

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Mer & Société

Part de l'emploi maritime (ou en lien avec le secteur maritime) dans l'emploi global au niveau du bassin

Enjeu	Métiers de la mer
Objectif stratégique du DSB	4.8 - Renforcer le poids de l'économie bleue dans l'économie du bassin
Objectif de la SNML	

Objet :

Cf. OS.

Bilan 2023

Part de l'emploi maritime (ou en lien avec le secteur maritime) dans l'emploi global au niveau du bassin

Année de la donnée : 2018

Sources : IEDOM

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	7,10%	6,40%		

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Mer & Société

Nombre de diplômés pour les formations Diplôme d'Etat préparant aux métiers de l'encadrement sportif pour les activités nautiques

Enjeu	Métiers de la mer
Objectif stratégique du DSB	4.9 - Employer les populations locales pour exercer les métiers de la mer
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre de diplômés pour les formations
Diplôme d'Etat préparant aux métiers de
l'encadrement sportif pour les activités
nautiques

Année de la donnée : 2023
Sources : DRAJES/FF Surf

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Voile	69	NA		
Plongée	153	NA		
Surf	1	1		
Canoé-Kayak	28	NA		
Aviron	1	NA		

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Le décompte des diplômés mériterait d'être consolidé :

- Voile : 69 diplômes spécifiques (BEES1 et 2, BP JEPS, CQP, BF, universitaire)
- Plongée subaquatique : 153 (BEES1 et 2, BP JEPS, Certificats Complémentaires)
- Aviron : 1 BE
- Surf : 1BE
- Canoë Kayak : 28 diplômes spécifiques (BAPAAT, BP JEPS, BEES1, BEES2, CQC pour BEES)

Mer & Société

Nombre de passagers des liaisons maritimes inter-îles, en particulier celles inter-Etats

Enjeu	Région Caraïbe
Objectif stratégique du DSB	4.11 - Affirmer le rôle de la mer comme colonne vertébrale du bassin Antilles
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre de passagers des liaisons maritimes inter-îles, en particulier celles inter-Etats

Année de la donnée : 2023
Sources : INSEE

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Passagers inter-îles	139435	160870		

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Mer & Société

Nombre de liaisons maritimes au sein des Antilles assurées annuellement par les compagnies de transport maritime

Enjeu	Région Caraïbe
Objectif stratégique du DSB	4.11 - Affirmer le rôle de la mer comme colonne vertébrale du bassin Antilles
Objectif de la SNML	

Objet :

L'indicateur met en lien le nombre de liaisons maritimes avec l'affirmation du rôle de la mer comme colonne vertébrale du Bassin Antilles ; une augmentation du nombre de liaisons maritimes renforcerait donc l'objectif stratégique.

Bilan 2023

Nombre de liaisons maritimes au sein des Antilles assurées annuellement par les compagnies de transport maritime

Année de la donnée : 2023
Sources : Directions de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	12	3	1	1

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et aquaculture

Liste des indicateurs retenus :

- [Tonnage total](#)
- Capacité de la flotte : kW délivrés
- [Taux de rendu des obligations déclaratives](#)
- [Nombre de navires par type de pêche \(côtière/large, catégorie de navigation\)](#)
- Age moyen et âge médian des pêcheurs
- % de pêcheurs détenant leur capacité professionnelle pour exercer leurs métiers
- [Nombre d'inscriptions sur les portails numériques \(portail de l'armateur et portail du marin\)](#)
- % de produits locaux traités par les entreprises de transformation locales
- [Prix moyen des produits halieutiques issus de la pêche fraîche \(locale\) professionnelle](#)
- [Nombre de ports de pêche ou d'APIT bénéficiant d'installations dédiées pour les pêcheurs \(centre de stockage de matériels, pesée, machine à glace, zone de ramandage, zone de vente avec carbets\).](#)
- [Nombre d'aquaculteurs](#)
- [Production annuelle d'aquaculture en tonnes](#)
- [Nombre de structures d'appui technique.](#)
- [Nombre d'espèces \(locales\) en aquaculture](#)

Pêche et Aquaculture

Tonnage total

Enjeu	Connaissance
Objectif stratégique du DSB	5.2 - Renforcer les connaissances sur les ressources halieutiques et sur le suivi de la pêche (technique, sociale et économique)
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Cf. Objectif.

Bilan 2023

Tonnage total

Année de la donnée : 2022

Sources : SIH

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	2328	905	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et Aquaculture

Taux de rendu des obligations déclaratives

Enjeu	Gestion de la ressource
Objectif stratégique du DSB	5.3 - Encadrer l'activité de pêche
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Cf. Objectif.

Bilan 2023

Taux de rendu des obligations déclaratives

Année de la donnée : 2023

Sources : Directions de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	83%	60%	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et Aquaculture

Nombre de navires par type de pêche (côtière/large, catégorie de navigation)

Enjeu	Gestion de la ressource
Objectif stratégique du DSB	5.5 - Redéployer en partie les pêcheries vers le large
Objectif de la SNML	

Objet :

Cf. Objectif.

Bilan 2023

Nombre de navires par type de pêche
(côtière/large, catégorie de navigation)

Année de la donnée : 2022
Sources : Directions de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Côtier	309	323	NA	NA
Mixte	135	166	NA	NA
Large	71	82	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et Aquaculture

Nombre d'inscriptions sur les portails numériques (portail de l'armateur et portail du marin)

Enjeu	Structuration des filières
Objectif stratégique du DSB	5.10 - Réduire la fracture numérique au sein de la filière
Objectif de la SNML	

Objet :

Le nombre d'inscriptions est en lien avec la "digitalisation" des marins, et son évolution est également en lien avec la génération/l'âge des pêcheurs.

Bilan 2023

Nombre d'inscriptions sur les portails numériques (portail de l'armateur et portail du marin) Année de la donnée : 2023
Sources : Direction de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	935	843	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et Aquaculture

Prix moyen des produits halieutiques issus de la pêche fraîche (locale) professionnelle

Enjeu	Structuration des filières
Objectif stratégique du DSB	5.11 - Mieux valoriser les produits de la mer
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Le prix moyen des produits halieutiques est directement en lien avec la valorisation de la filière. Les critères de durabilité et de souveraineté qui apparaissent dans les objectifs de la SNML sont associé au caractère local de l'indicateur.

Bilan 2023

Prix moyen des produits halieutiques Année de la donnée : 2022
issus[produits de la pêche fraîche (locale) Sources : SIH
professionnelle

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Balarou ; Balaou	4,4895372	6,6264443	NA	NA
Bous ; Bourses	5,822354	11,255561	NA	NA
Dorad ; Coryphènes	9,171891	12,30064	NA	NA
Gorèt ; Gorettes	11,033848	NA	NA	NA
Gran-zié ; Oeil de b ¹ / ₂ uf	11,642346	NA	NA	NA
Kap ; Chats	11,049934	11,815056	NA	NA
Lambis ; Lambis	2,587725	3,0012994	NA	NA
Marlin blé (Varé) ; Varé blé, marlin blé	8,866641	12,162746	NA	NA
Ronma blan;	24,85805	32,322216	NA	NA

langouste royale				
Sad Kola ou Keu jône ; Colas	9,609926	NA	NA	NA
Souris ; Barbarins	11,040351	NA	NA	NA
Ton-zèl-jône ; Thon ailes jaunes	9,4617605	12,152024	NA	NA
Vièj, Kouroné, Watalibi	10,779474	NA	NA	NA
Vivaneaux nca	11,703297	11,083747	NA	NA
Zôfis ; Orphies	3,9819815	NA	NA	NA
Karang ; Carangues	NA	11,642018	NA	NA
Koulirou ; Coulirou	NA	8,211563	NA	NA
Pwason (divers) ; Poissons divers	NA	12,453356	NA	NA
Rétchin ; Requins	NA	11,316854	NA	NA
Ronma (autres) ; Langoustes diverses	NA	35,281708	NA	NA
Ton nwè ; Thon noir	NA	12,428907	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur est renseigné tous les ans dans le SIH Ifremer, permettant ainsi une homogénéité dans le traitement de la donnée sur le long terme et ainsi une grande robustesse de l'indicateur.

Pêche et Aquaculture

Nombre de ports de pêche ou d'APIT bénéficiant d'installations dédiées pour les pêcheurs (centre de stockage de matériels, pesée, machine à glace, zone de ramandage, zone de vente avec carbets).

Enjeu	Structuration des filières
Objectif stratégique du DSB	5.12 - Mettre en place et gérer des équipements portuaires qui répondent aux besoins des professionnels
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Cf. Objectif.

Bilan 2023

Nombre de ports de pêche ou d'APIT bénéficiant d'installations dédiées pour les pêcheurs (centre de stockage de matériels, pesée, machine à glace, zone de ramandage, zone de vente avec carbets).

Année de la donnée : 2022
Sources : Direction de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Ports de pêche	24	7	NA	NA
APIT	NA	20	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et Aquaculture

Nombre d'aquaculteurs

Enjeu	Aquaculture
Objectif stratégique du DSB	5.20 - Améliorer le taux d'octroi d'aides aux aquaculteurs
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Le nombre d'aquaculteurs reflète en partie l'octroi d'aides dont ils sont susceptibles de bénéficier.

Bilan 2023

Nombre d'aquaculteurs

Année de la donnée : 2023

Sources : Ifremer/Directions de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	1	4	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Pêche et Aquaculture

Production annuelle d'aquaculture en tonnes

Enjeu	Aquaculture
Objectif stratégique du DSB	5.20 - Améliorer le taux d'octroi d'aides aux aquaculteurs - Développer l'aquaculture
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

L'évolution de la production annuelle d'aquaculture en tonnes reflète la dynamique de cette pratique culturelle, dans un contexte mondial où la production aquacole a dépassé la production de pêche en 2024.

Bilan 2023

Production annuelle d'aquaculture en tonnes Année de la donnée : 2023

Sources : Directions de la mer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	20	35	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur permettra à court terme de constater l'évolution du tonnage en aquaculture, prévu pour être à la hausse en 2024.

Pêche et Aquaculture

Nombre de structures d'appui technique.

Enjeu	Aquaculture
Objectif stratégique du DSB	5.21 - Assurer un appui et des outils techniques aux entreprises aquacoles
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Cf. Objectif.

Bilan 2023

Nombre de structures d'appui technique.

Année de la donnée : 2023

Sourcess : Ifremer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	0	0	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Cet indicateur n'évoluera pas sur le court/moyen terme, mais a le mérite d'alerter sur un besoin récurrent et souligné par les acteurs du milieu.

Pêche et Aquaculture

Nombre d'espèces (locales) en aquaculture

Enjeu	Aquaculture
Objectif stratégique du DSB	5.22 - Diversifier l'aquaculture en espèces locales
Objectif de la SNML	Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

Objet :

Le nombre d'espèces locales en aquaculture renvoie à des critères de durabilité et de souveraineté alimentaire, et renvoie au besoin d'appuyer la diversification sur une filière d'appui, et notamment en termes d'écloserie.

Bilan 2023

Nombre d'espèces (locales) en aquaculture Année de la donnée : 2023
Sources : Ifremer

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	1	1	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Le manque de filière d'appui se traduit par la production d'une espèce unique aux Antilles, l'ombrine. Cet indicateur n'évoluera pas sur le court/moyen termes, mais a le mérite d'alerter sur un besoin récurrent et souligné par les acteurs du milieu.

PLAISANCE, CROISIÈRE ET ACTIVITÉS NAUTIQUES

Liste des indicateurs retenus :

- [Mouillage collectif ou organisé](#)
- [Capacité d'accueil en plaisance](#)
- [Nombre de navires de grande plaisance \(50 m et plus\) en escale ayant reçu une autorisation administrative](#)
- [Déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage \(BPHU\)](#)
- Nombre de collectivités ayant un plan d'actions pour le développement du nautisme et de la plaisance
- [Collecte des eaux usées des bateaux de plaisance](#)
- [Nombre d'aires de carénage avec un système de traitement des effluents](#)

Un indicateur a été abandonné, il s'agit du nombre de collectivités ayant un plan d'actions pour le développement du nautisme et de la plaisance. Il s'agit d'une information intéressante mais qui peut difficilement faire l'objet d'un indicateur puisqu'elle recoupe des échelles disparates et couvre des réalités différentes en fonction des collectivités, de la région à la commune.

Mouillage collectif ou organisé

Enjeu	Attractivité du bassin et activités maritimes de la thématique Environnement marin
Objectif stratégique du DSB	6.1 - Augmenter les capacités d'accueil pour la plaisance et la grande plaisance sans porter atteinte au bon état écologique et aux paysages et en respectant l'identité des îles 2.6 - Organiser spatialement les occupations et activités en mer pour réduire les pressions
Objectif de la SNML	Objectif 2 "Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés"; accompagné de la mesure "Réduire les pressions, pollutions et rejets vers le milieu marin, notamment depuis les bassins versants" et l'indicateur "Zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)" Objectif 6 "Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux", accompagné de la mesure "Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois" dont notamment "renforcer le mouillage à faible impact : ZMEL" Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure "Promouvoir les activités nautiques, subaquatiques et de plaisance durable, et créer des capacités d'accueil de navires de plaisance à faible impact environnemental en dehors des espaces portuaires (ZMEL)".

Objet :

L'indicateur porte à la fois sur le nombre et la superficie totale des zones de mouillage organisé (dont ZMEL) et le nombre de mouillages fixes.

Les zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) ont pour but de rationaliser l'accueil et le stationnement des navires, sans avoir recours à la construction de ports en dur, et de limiter l'impact sur le milieu marin (par exemple, le raclage répété des fonds marins par les ancres, qui peut être destructeur pour la faune et de la flore).

Bilan 2023

Nombre de zones de mouillage organisé autorisées	Martinique 6 – Guadeloupe 8 Saint-Barthélemy 3 – Saint-Martin 3
Nombre de zones de mouillage organisé opérationnelles	Martinique 1 – Guadeloupe 8 Saint-Barthélemy 3 – Saint-Martin 3
Superficie totale en hectare des zones de mouillage organisé	Martinique 66,69 ha – Guadeloupe 36,46 ha
Nombre de mouillages fixes autorisés	Martinique 414 – Guadeloupe 264 Saint-Barthélemy 104 – Saint-Martin 95
Nombre de mouillages fixes installés et opérationnels	Martinique 98 – Guadeloupe 264 Saint-Barthélemy 104 – Saint-Martin 95

Sources : Directions de la mer –
Gestionnaires d'aires marines protégées

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annualisé apportera des informations sur l'évolution des capacités d'accueil en matière de mouillage.

Indicateurs plaisance

Capacité d'accueil en plaisance

Enjeu	Attractivité du bassin
Objectif stratégique du DSB	6.1 - Augmenter les capacités d'accueil pour la plaisance et la grande plaisance sans porter atteinte au bon état écologique et aux paysages et en respectant l'identité des îles
Objectif de la SNML	Objectif 6 - Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux, accompagné de la mesure "Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois" dont notamment "Permettre le développement économique des ports de plaisance : par un accès raisonné/durable au foncier terrestre et à la mer, et en aidant les filières de déconstruction", et comme indicateur pré-identifié de suivi opérationnel "Capacité d'accueil des ports de plaisance".

Objet :

L'indicateur comptabilise la capacité d'accueil en plaisance hors zones de mouillages collectifs. L'indicateur prend en compte le nombre de places au port et à sec, et ne prend pas en compte les mouillages sur bouées individuelles (qui ne participent pas à la "capacité d'accueil").

Bilan 2023

Places à quai	Martinique 1337 – Guadeloupe 2215 – Saint-Barthélemy 300 - Saint Martin 300
Places au mouillage	Martinique 100 – Guadeloupe 268 Saint-Barthélemy 200 - Saint Martin 0
Places à sec	Martinique 450 – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy 0 - Saint Martin 0
Total	Martinique 1887 – Guadeloupe 2483 Saint-Barthélemy 500 - Saint Martin 300
Sources : Gestionnaires de ports et marinas – Monographies des ports départements de Guadeloupe (2022) - Monographie maritime de la Martinique (2022)	

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Informations non centralisées demandant du temps pour être récupérées.

Indicateurs plaisance

Nombre de navires de grande plaisance (50 m et plus) en escale ayant reçu une autorisation administrative

Enjeu	Attractivité du bassin
Objectif stratégique du DSB	6.1 - Augmenter les capacités d'accueil pour la plaisance et la grande plaisance sans porter atteinte au bon état écologique et aux paysages et en respectant l'identité des îles
Objectif de la SNML	

Objet :

L'indicateur comptabilise le nombre de navires en escale appartenant à la catégorie « grande plaisance », qui regroupe les navires à voile et à moteur de plus de 50 mètres, ayant reçu une autorisation administrative.

Les navires sont comptabilisés au titre de l'arrêté "mouillage" du 22 novembre 2018 en Martinique. Il n'y a pas de chiffre pour la Guadeloupe et les îles du Nord car il n'existe pas d'arrêté équivalent.

Bilan 2023

Nombre de navires	Martinique 123
-------------------	----------------

Sources : CROSS Antilles Guyane

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annualisé apportera des informations sur l'évolution de la fréquentation du bassin par les navires de grande plaisance.

Indicateurs plaisance

Déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU)

Enjeu	Compétitivité des entreprises du nautisme et Pollutions de la thématique Environnement marin
Objectif stratégique du DSB	6.8 - Développer une filière de déconstruction des navires de plaisance à l'échelle du bassin 2.5 - Prévenir les pollutions par les navires
Objectif de la SNML	Objectif 12 "Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires", accompagné de la mesure "Pérenniser le modèle économique de la filière de déconstruction des navires en fin de vie, s'insérant par ailleurs autant que possible à une économie circulaire, notamment en poursuivant l'accompagnement de la filière responsabilité élargie du producteur (REP)".

Objet :

L'indicateur comptabilise le nombre de bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU) déconstruits chaque année dans le cadre de l'APER (association pour la plaisance éco-responsable). Cet éco-organisme est responsable d'organiser et de gérer la filière de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie en sélectionnant des prestataires pour chaque territoire.

Il n'existe pas de définition réglementaire pour les BPHU. Ce terme englobe tous les types de bateaux de plaisance et peut se décliner en quatre statuts différents selon le lieu où le bateau se trouve et son état d'abandon :

- épave maritime
- navire abandonné
- bateau abandonné sur les quais, terre-pleins ou dépendance d'un port maritime
- déchet abandonné sur le domaine public ou privé

Les embarcations présentent des tailles, structures, matériaux, états de dégradation et niveaux de vétusté très variés.

Bilan 2023

Nombre de bateaux de plaisance déconstruits	Martinique 41 – Guadeloupe 0 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 0
--	---

Sources : APER (association pour la
plaisance éco-responsable)

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi annualisé apportera des informations sur l'évolution de la déconstruction des navires de plaisance hors d'usage. Pour 2023 les chiffres se limitent à la Martinique car le centre de déconstruction de la Guadeloupe n'est opérationnel que depuis 2024 et celui de Saint-Martin est en cours d'agrément.

Indicateurs plaisance

Collecte des eaux usées des bateaux de plaisance

Enjeu	Performance environnementale
Objectif stratégique du DSB	6.14 - Réduire l'impact des infrastructures et des équipements d'accueil (ports, zones de mouillages)
Objectif de la SNML	Objectif 12 - Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires, et la mesure "Améliorer le traitement des polluants et des déchets portuaires"

Objet :

L'indicateur comptabilise le nombre et le pourcentage de ports et de zones de mouillages organisés offrant des services de collecte des résidus d'hydrocarbures et des eaux usées. On distingue les eaux noires qui sont les eaux des toilettes à bord des bateaux, les eaux grises qui contiennent des produits chimiques issus des pratiques de vie à bord des navires (vaisselle, douche, lessive, nettoyage) et les eaux grasses, ou eaux de fond de cale, qui contiennent des hydrocarbures et des métaux lourds.

Bilan 2023

Nombre de ports et de zones de mouillage équipés d'un système de récupération des eaux grises et des eaux noires	Martinique 2 – Guadeloupe 2 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 1
Pourcentage de ports et de zones de mouillages équipés d'un système de récupération des eaux grises et des eaux noires	Martinique 33,3 % – Guadeloupe 10 % Saint-Barthélemy 0 % – Saint-Martin 50 %
Nombre de places d'accueil ayant accès à un système de récupération des eaux grises et des eaux noires	Martinique 930 – Guadeloupe 1560 Saint-Barthélemy 0 - Saint Martin 150
Pourcentage de places d'accueil ayant accès à un système de récupération des eaux grises et des eaux noires	Martinique 65 % - Guadeloupe 63 % Saint-Barthélemy 0 % - Saint-Martin 50 %
Nombre de ports équipé d'un service de collecte des résidus d'hydrocarbures (=eaux grasses)	Martinique 4 – Guadeloupe 6 Saint-Barthélemy 1 – Saint-Martin 1
Pourcentage de ports équipé d'un service de collecte des résidus d'hydrocarbures (=eaux grasses)	Martinique 66,7 % - Guadeloupe 30 % - Saint-Barthélemy 33,3 % - Saint-Martin 50 %

Nombre de places d'accueil ayant accès à un système de collecte des résidus d'hydrocarbures (=eaux grasses)

Pourcentage de places d'accueil ayant accès à un système de collecte des résidus d'hydrocarbures (=eaux grasses)

Martinique 1120 – Guadeloupe 1765
Saint-Barthélemy 0 - Saint-Martin 150

Martinique 85 % - Guadeloupe 71 %
Saint-Barthélemy 0 % - Saint-Martin 50 %

Sources : Monographies des ports départementaux de Guadeloupe (2022) – Office de l'eau Martinique "Etude des systèmes de récupération des eaux grises et des eaux noires dans les ports et les marinas de plaisance de Martinique", 2022.

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Informations non centralisées demandant du temps pour être récupérées.

Tous les ports n'ayant pas la même capacité d'accueil, le pourcentage de places de bateaux ayant accès aux services de collecte a été ajouté à l'indicateur. Mais le seul équipement des ports n'est pas suffisant pour garantir l'efficacité de la collecte des eaux usées des bateaux, l'indicateur serait utilement complété par une information sur le niveau de performance des équipements et leur niveau d'utilisation pas les plaisanciers.

Indicateurs plaisance

Nombre d'aires de carénage avec un système de traitement des effluents

Enjeu	Performance environnementale
Objectif stratégique du DSB	6.14 - Réduire l'impact des infrastructures et des équipements d'accueil (ports, zones de mouillages)
Objectif de la SNML	Objectif 12 - Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires, et la mesure "Améliorer le traitement des polluants et des déchets portuaires"

Objet :

L'indicateur comptabilise le nombre d'aires de carénage avec un système de traitement des effluents de niveau 1 et de niveau 2. On distingue deux types de traitement des effluents de carénage :

- le niveau 1 qui correspond à du prétraitement (dégrilleur / débourbeur / décanteur /déshuileur)
- le niveau 2 qui correspond à la filière complète (niveau 1 + traitement par filtration - zéolithe / charbon actif).

Bilan 2023

Nombre d'aires de carénage avec un système de traitement des effluents de niveau 1	Martinique 2 – Guadeloupe 3
Nombre d'aires de carénage avec un système de traitement des effluents de niveau 2	Martinique 2
	Sources : CEREMA – Gestionnaires de ports de plaisance et marinas

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Informations centralisées dans le bilan sur les aires de carénage réalisé par le CEREMA pour l'année 2023. Si un tel bilan n'est pas produit annuellement, les données seront plus difficiles à collecter.

Ports de commerce et réseaux maritimes

Liste des indicateurs retenus :

- Nombre d'accords de partenariats locaux entre les grands ports, les collectivités, et le secteur privé
- [Volumes de marchandises traités dans les ports des Antilles françaises \(entrées, sorties\)](#)
- [Nombre de lignes maritimes de commerce entre les Antilles françaises et les îles voisines](#)
- [Rang caribéen des principaux ports français du bassin dans le transport de marchandises](#)
- [Surface et type d'infrastructure des ports de commerce dédié aux activités logistiques](#)
- [Nombre d'entreprises/de lieux affectés à la réparation navale.](#)
- [Poids économique du secteur de la réparation navale](#)
- [Pourcentage de ports disposant d'un système de collecte des résidus d'hydrocarbures, des substances dangereuses, des déchets](#)
- [Nombre d'action en faveur de la préservation/restauration de la biodiversité](#)

Concernant le nombre d'accords de partenariats entre les grands ports, les collectivités, et le secteur privé, l'indicateur s'avère trop peu précis et par là même compliqué à calculer. Il a été convenu d'en redéfinir un nouveau en lien avec les grands ports. Pour préciser l'indicateur, plusieurs pistes sont possibles, par exemple :

- Le fonctionnement de l'association des collectivités à la gouvernance des ports, soit au sein du Conseil de Surveillance, soit au sein du Conseil de Développement
- Le lien entre ville et port (en Guadeloupe le projet Karukera Bay, le projet des “Docks Foyalais” en Martinique);
- Les retombées économiques de l'activité portuaire pour les îles, mais ce type d'information n'existe pas en tant que tel, il conviendrait de mener des études spéciales comme celle faite par le port de la Guadeloupe en 2018 qui évaluait le nombre d'emploi directs et indirects liés aux ports à 7 200.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Volumes de marchandises traités dans les ports des Antilles françaises (entrées, sorties)

Enjeu	Compétitivité à l'international
Objectif stratégique du DSB	7.3 - Conforter sa position dans le marché international des flux de marchandises
Objectif de la SNML	

Objet :

L'indicateur permet de mesurer l'importance du trafic de marchandises dans les deux grands ports maritimes du bassin, en distinguant les situations à l'import et à l'export, mettant en évidence le poids économique des grands ports mais aussi la situation économique des îles, entre importation et production locale à l'export.

Bilan 2023

Trafic de marchandises (liquides, solides, divers)	Grand Port Maritime de la Martinique (GPMM) 3 313 111 tonnes Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GMPG) 3 490 926 tonnes
Nombre total de conteneurs (EVP), en import et export, pleins et vides	GPMM 187 252 – GMPG 216 006
Nombre de conteneurs pleins (EVP) en import + export	GPMM 115 598 – GMPG 134 422
Pourcentage de conteneurs pleins , en import et en export	GPMM 62% - GMPG 62%
Nombre de conteneurs vides (EVP) en import + export	GPMM 71 654 – GMPG 81 584
Pourcentage de conteneurs vides , en import et en export	GPMM 38% - GMPG 38%
Nombre total de conteneurs (EVP) en import (pleins et vides)	GPMM 94 071 – GMPG 111 876
Nombre de conteneurs pleins (EVP) en import	GPMM 76 282 – GMPG ND
Pourcentage de conteneurs pleins , en import	GPMM 81% - GMPG ND
Nombre total de conteneurs (EVP) en export (pleins et vides)	GPMM 93 181 – GMPG 104 130
Nombre de conteneurs pleins (EVP) en export	GPMM 39 316 – GMPG ND
Pourcentage de conteneurs pleins , en export	GPMM 42% - GMPG ND

Sources : Grands ports maritimes de Guadeloupe et de Martinique

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur n'est pas pleinement opérationnel dans la mesure où les chiffres concernant le nombre et le pourcentage de conteneurs pleins et vides pour la Guadeloupe ne sont disponibles que s'agissant du total import + export. Néanmoins on peut supposer que compte tenu de l'économie des îles, la situation est similaire à celle de la Martinique, avec une majorité de conteneurs vides à l'export.

Le nombre et le pourcentage de conteneurs (EVP) lié au transbordement pourrait également être suivi, dans la mesure où il serait considéré qu'il s'agit d'un indicateur clé du positionnement stratégique des grands ports.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Nombre de lignes maritimes de commerce entre les Antilles françaises et les îles voisines

Enjeu	Compétitivité à l'international
Objectif stratégique du DSB	7.3 - Conforter sa position dans le marché international des flux de marchandises
Objectif de la SNML	Aucun objectif de la SNML ne vise spécifiquement la compétitivité des ports de commerce. En revanche la SNML définit pour ceux-ci un objectif d'accélérer leur contribution à la décarbonation de l'économie et des transports, de promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires (Objectif 12 de la SNML).

Objet :

Les lignes maritimes font référence aux itinéraires commerciaux empruntés par les navires pour transporter des marchandises et des passagers entre différents ports. En conséquence, en connaissant le nombre de lignes maritimes, il est possible d'obtenir des informations sur l'importance et l'intensité des échanges commerciaux. Le nombre de lignes maritimes permet également de mesurer la connectivité maritime d'une région et son importance dans le contexte du commerce international. Cela offre un aperçu de la capacité de la région à être un point d'entrée et de sortie pour les échanges commerciaux avec d'autres régions/pays.

On s'intéresse ici seulement aux lignes maritimes intra-caraïbes, en tant qu'indicateur sur le développement de l'activité de transbordement des grands ports.

Bilan 2023

Nombre de lignes maritimes de commerce entre les Antilles françaises et les îles voisines	Grand Port Maritime de la Martinique 3 (lignes GUYANAS CARRIBEAN - CMA-CGM ; FERRYMAR - Marfret ; KALINAGO SERVICE - CMA-CGM) Grand Port Maritime de la Guadeloupe 4 (lignes GUYANAS CARRIBEAN - CMA-CGM ; LEEWARDS ISLANDS - CMA-CGM ; FERRYMAR – Marfret ; KALINAGO SERVICE - CMA-CGM) Sources : Grands ports maritimes de Guadeloupe et de Martinique – Compagnies de transport maritime
---	---

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Rang caribéen des principaux ports français du bassin dans le transport de marchandises

Enjeu	Compétitivité à l'international
Objectif stratégique du DSB	7.3 - Conforter sa position dans le marché international des flux de marchandises
Objectif de la SNML	Aucun objectif de la SNML ne vise spécifiquement la compétitivité des ports de commerce. En revanche la SNML définit pour ceux-ci un objectif d'accélérer leur contribution à la décarbonation de l'économie et des transports, de promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires (Objectif 12 de la SNML).

Objet :

L'indicateur porte sur le classement des ports français du bassin antillais parmi les 25 plus grands ports de la Caraïbe pour le trafic de marchandises en EVP. EVP est l'abréviation française pour équivalent vingt pieds (TEU en anglais : Twenty-Foot Equivalent Unit). C'est l'unité de mesure pour exprimer une capacité de transport en multiple du volume standard occupé par un conteneur 20 pieds (6 mètres).

Bilan 2023

Rang caribéen des principaux ports français du bassin dans le transport de marchandises

Martinique 18^{ème} – Guadeloupe 16^{ème}

Sources : Ricardo J. Sanchez et Eliana P. Barleta, "2023 ranking: top Caribbean ports & container terminals – gateway and transshipment insights" disponible sur <https://www.porteconomics.eu>

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Indicateur opérationnel dont le suivi régulier permettra de mesurer l'évolution du classement des ports français.

Surface et type d'infrastructure des ports de commerce dédié aux activités logistiques

Enjeu	Performance économique
Objectif stratégique du DSB	7.6 - Mettre en place des équipements portuaires qui répondent aux besoins des professionnels
Objectif de la SNML	Aucun objectif de la SNML ne vise spécifiquement la performance économique des ports de commerce. En revanche la SNML définit pour ceux-ci un objectif d'accélérer leur contribution à la décarbonation de l'économie et des transports, de promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires (Objectif 12 de la SNML).

Objet :

Il existe de nombreux types d'infrastructures portuaires en fonction des besoins et des fonctionnalités de chaque port. Les types d'infrastructures peuvent inclure par exemple : (1) des quais où les navires peuvent accoster pour le chargement et le déchargement de marchandises ou de passagers; (2) des zones de stockage pour entreposer les marchandises avant leur chargement ou après le déchargement; cela peut inclure des entrepôts, des aires de stockage, des silos, etc.; (3) des zones de réparation et d'entretien de navires; (4) des installations pour passagers telles que des terminaux de ferry, des gares maritimes, des quais pour les navires des croisières, etc. L'objectif des installations portuaires est de rendre le port plus attractif et de répondre aux besoins des professionnels.

L'objet de l'indicateur est d'obtenir des informations (qualitatives et quantitatives) sur les infrastructures des ports de commerce dédiées aux activités logistiques.

Bilan 2023

Voir le commentaire ci-dessous.

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur n'est pas opérationnel car trop imprécis. Le DSB présentait l'OS 7.6 de la manière suivante *"Afin de favoriser l'économie bleue au sein du bassin, il est non seulement indispensable d'avoir une main d'œuvre qualifiée mais également de proposer des aménagements qui puissent répondre aux attentes de tous les professionnels (compagnies de transport maritime, croisière, nautisme...). Ces infrastructures conditionnent l'interface avec le terrestre et les territoires dans leur ensemble"*.

Il n'est pas pertinent d'avoir un indicateur qui mélange des activités (transport, croisière, nautisme) nécessitant des équipements de nature très différentes. Il conviendrait donc de les distinguer mais plus encore de préciser quel(s) segment(s) de ces activités intéresse(nt) le DSB et les grands ports. Par exemple pour le trafic de marchandises, il pourrait être pertinent de s'intéresser aux infrastructures nécessaires aux activités de transbordement, qui sont au cœur des stratégies de développement des grands ports.

Par ailleurs, s'agissant d'infrastructures qui sont développées dans le cadre de projets structurants, qui nécessitent des investissements lourds, il est très peu probable qu'un indicateur "surface et type d'infrastructure" connaisse beaucoup de variations annuelles. Plutôt que sous la forme d'un indicateur, il est recommandé de suivre ces sujets dans le cadre des échanges en CMUBA et lors de la construction de son plan d'action. En revanche des indicateurs permettant de suivre les effets du développement et/ou de la modernisation des infrastructures seraient à développer, comme par exemple l'évolution du nombre de conteneur en transbordement, en comparaison avec les autres ports de la région.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Nombre d'entreprises/de lieux affectés à la réparation navale

Enjeu	Performance économique
Objectif stratégique du DSB	7.7 - Maintenir ou augmenter la capacité de réparation navale dans les ports
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure investir dans des infrastructures portuaires de construction et réparation navale et dans les navires de pêche.

Objet :

L'indicateur porte sur les installations permettant la réparation et l'entretien des navires militaires, de commerce et de la grande plaisance, soit les navires de dimensions "importantes", d'une longueur supérieure à 25-30 m.

Bilan 2023

Nombre d'entreprises/de lieux affectés à la réparation navale	Martinique 2 – Guadeloupe 1 Saint-Barthélemy 0 – Saint-Martin 0
	Sources : Etat des lieux du DSB – Monographies maritimes des directions de la mer - Entreprises de réparation navale

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Les chantiers recensés sont le bassin de radoub de Fort-de-France (permettant d'accueillir des navires de 180 mètres de long et 27 mètres de large), le chantier Carenantilles (navires jusqu'à 50m de long) et le chantier IMM Guadeloupe (navires jusqu'à 55m de long). Non compté dans ce bilan on peut quand-même citer Caraïbes Docks Services à la Guadeloupe qui peut recevoir des navires allant jusqu'à 25-30 mètres.

S'agissement d'équipements qui nécessitent de très gros investissements pour être développés, l'indicateur ne connaîtra pas de variations fréquentes. Son suivi annuel n'est pas nécessaire.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Poids économique du secteur de la réparation navale

Enjeu	Performance économique
Objectif stratégique du DSB	7.7 - Maintenir ou augmenter la capacité de réparation navale dans les ports
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure investir dans des infrastructures portuaires de construction et réparation navale et dans les navires de pêche.

Objet :

L'objectif de l'indicateur est de mesurer l'activité économique (production, valeur ajoutée et emplois) dans le secteur de la réparation navale aux Antilles.

Bilan 2023

Bassin de radoub	Le bassin de radoub de Fort-de-France a repris ses activités début 2024 après 3 ans de fermeture, sachant qu'au cours de la période 2013-2022 le bassin a été confié à deux exploitants successif sans parvenir à le rentabiliser, les exploitants n'ayant jamais réussi à équilibrer leur activité, ce qui a engendré des contentieux avec le grand port (d'après les observations de la Cour des Comptes publiées en novembre 2023).
Carenantilles	CA 2023 2,64 M€; Résultat net 561 961 €; Effectif 19
IMM Guadeloupe	CA 2022 3,86M€: Résultat net 2022 85 748 €; Effectif ND

Sources : Institut national de la propriété industrielle (INPI)

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Il est tout à fait possible de récupérer les informations concernant le résultat des trois entreprises qui gèrent les chantiers navals retenus pour cet indicateur, en revanche il est beaucoup plus difficile, voire impossible, de recueillir des chiffres qui mettraient en évidence

le poids économiques de ces chantiers à travers l'écosystème d'entreprises qui travaillent en lien avec ceux-ci. Les partenaires ou sous-traitants dont il est question ayant une activité économique qui bien souvent ne se limite pas aux chantiers.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Pourcentage de ports disposant d'un système de collecte des résidus d'hydrocarbures, des substances dangereuses, des déchets

Enjeu	Performance environnementale et changement climatique
Objectif stratégique du DSB	7.9 - Accompagner la transition énergétique et écologique
Objectif de la SNML	Objectif 12 "Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires", et la mesure "Améliorer le traitement des polluants et des déchets portuaires".

Objet :

Pour connaître le pourcentage de ports de commerce disposant d'un système de collecte des résidus d'hydrocarbures, des substances dangereuses, des déchets, l'indicateur s'intéresse aux plans de réception et de traitement des déchets des navires dont doivent disposer les ports.

Bilan 2023

Pourcentage de ports disposant d'un système de collecte des résidus d'hydrocarbures, des substances dangereuses, des déchets

50 %

GPMM : Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires a été arrêté le 04 juillet 2024 pour une durée de 3 ans.

GPMG : Le plan de traitement des déchets approuvé par arrêté préfectoral du 25 août 2014 est en cours de mise à jour. Il prendra en compte les modifications apportées par la directive européenne 2019/883 du 17 avril 2019, l'ordonnance 2021-1165 du 08 septembre 2021 portant transposition de la directive, le décret 2021-1166 du 08 septembre 2021 portant transposition de la directive (EU) 2019/883 et les arrêtés en cours de signatures.

Sources : Grands ports maritimes

Commentaire sur la performance de l'indicateur

L'indicateur est opérationnel mais là encore il ne permet pas de savoir si les dispositifs eux-mêmes sont pleinement opérationnels et utilisés. L'objet d'un autre indicateur pourrait alors s'intéresser au bon fonctionnement de ce dispositif, via notamment le recensement des "fiches de notification d'insuffisance" qui peuvent être envoyées par les capitaines de navire (qui se verraient dans l'impossibilité de décharger leurs déchets) à la capitainerie du port.

Indicateurs ports de commerce et réseaux maritimes

Nombre d'action en faveur de la préservation/restauration de la biodiversité

Enjeu	Performance environnementale et changement climatique
Objectif stratégique du DSB	7.11 - Atténuer les effets du changement climatique
Objectif de la SNML	Objectif 12 "Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires", et la mesure "Améliorer le traitement des polluants et des déchets portuaires".

Objet :

L'indicateur a pour objectif de mesurer le nombre d'actions de reconquête de la biodiversité entreprises par les ports. Il permet ainsi de suivre les efforts des autorités portuaires dans la préservation de la biodiversité (marine et terrestre) et la restauration du milieu marin.

Bilan 2023

Voir le commentaire ci-dessous.

Commentaire sur la performance de l'indicateur

En l'état l'indicateur n'est pas très pertinent ni très opérationnel. Un nombre d'actions ne veut pas dire si celles-ci sont pertinentes, adaptées aux besoins, pérennes, etc. Il ne permet pas non plus de bien mesurer les efforts qui sont fournis par les grands ports. Par exemple comment comptabiliser le programme Cáyoli du Grand Port Maritime de la Guadeloupe ? Le compter pour une action ? Ou compter le nombre d'actions développées dans le cadre du programme (à ce jour 27) ? Sachant que le programme comporte une typologie d'actions bien différentes (Restauration active des milieux ; Sensibilisation ; Optimisation des infrastructures ; Surveillance des milieux ; Valorisation et écotourisme) et d'ampleur et de durée variées.

Une approche qualitative et peut-être plus intégrée serait plus intéressante, mettant en avant les liens existants entre les actions des grands ports avec d'autres politiques biodiversité, leur implication en tant qu'acteur de la préservation de la biodiversité : par exemple ce que fait le GPMG en matière de restauration et conservation des sites de ponte des tortues marines à rapprocher du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des tortues marines aux Antilles françaises.

Recherche et innovation

Liste des indicateurs retenus :

- [Nombre de chercheurs travaillant sur les thématiques maritimes dans le bassin](#)
- [Nombre de projets innovants faisant appel à des financements européens](#)

Recherche & Innovation

Nombre de chercheurs travaillant sur les thématiques maritimes dans le bassin

Enjeu	Gouvernance et moyens de la recherche
Objectif stratégique du DSB	8.5 - Renforcer les moyens humains et financiers dédiés à la recherche
Objectif de la SNML	Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »

Objet :

Le nombre de chercheurs renvoie directement à la capacité d'innover et de proposer des solutions d'avenir en lien avec la mer.

Bilan 2023

Nombre de chercheurs travaillant sur les thématiques maritimes dans le bassin

Année de la donnée : 2023

Sources : DRARI

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	10	6	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Recherche & Innovation

Nombre de projets innovants faisant appel à des financements européens

Enjeu	Gouvernance et moyens de la recherche
Objectif stratégique du DSB	8.5 - Renforcer les moyens humains et financiers dédiés à la recherche
Objectif de la SNML	Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »

Objet :

L'indicateur informe de la capacité des entreprises/Universités à mobiliser des financements européens.

Bilan 2023

Nombre de projets innovants faisant appel à des financements européens

Année de la donnée : 2023
Sources : DRARI

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	0	5	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Ressources marines

Liste des indicateurs retenus :

- Nombre d'études sur le potentiel des ressources minérales, biologiques et énergétiques marines. Remplacé par :
 - Nombre d'études scientifiques en mer (doivent être déclaré à l'AEM qui délivre une autorisation R251-1 code de la recherche)
 - Nombre de recherches de ressources minières (L122-2 code minier. Décret n° 2018-62 du 02/02/18 portant application de l'article L. 611-33 du code minier)
- [Nombre de brevets déposés dans le domaine de l'exploitation durable des ressources marines antillais](#)
- [Nombre de concession délivrée au titre du code minier, qui donne un droit exclusif d'exploitation](#)
- [Nombre de start-ups travaillant dans le domaine de l'exploitation des ressources marines](#)
- Poids économique des énergies marines renouvelables. Remplacé par
 - [GW produits issus des EMR](#)

Malgré le remplacement de certains indicateurs, l'ensemble des indicateurs "Ressources marines" prennent une valeur de 0.

Recherche & Innovation

Nombre de brevets déposés dans le domaine de l'exploitation durable des ressources marines antillais.

Enjeu	Valorisation économique
Objectif stratégique du DSB	9.4 - Favoriser l'innovation et la mise en place d'entreprises d'exploitation durable des ressources marines
Objectif de la SNML	Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances »

Objet :

Un brevet est un titre de propriété intellectuelle qui confère à son titulaire le droit exclusif d'exploiter une invention pendant une période déterminée. Le brevet permet donc de protéger une invention. Par la suite, l'indicateur permet de mesurer la performance de la région Antillaise en termes d'innovation, en particulier dans le domaine d'exploitation durable des ressources marines. L'indicateur fournit également des informations sur les tendances technologiques émergentes, l'intensité de la recherche et du développement (plus il y a de brevets enregistrés/déposés, plus il y a d'activités de recherche et de développement dans la région).

Bilan 2023

Nombre de brevets déposés dans le domaine de l'exploitation durable des ressources marines antillaises.

Année de la donnée : 2023

Sources : Préfecture de la Martinique/ AEM

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre de brevets déposés dans le domaine de l'exploitation durable des ressources énergétiques marines	0	0	0	0
Nombre de brevets déposés dans le domaine de l'exploitation durable des ressources	0	0	0	0

minérales marines				
Nombre de brevets déposés dans le domaine de l'exploitation durable des ressources biologiques marines	0	0	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Ressources marines

Nombre de concession délivrée au titre du code minier, qui donne un droit exclusif d'exploitation

Enjeu	Valorisation économique
Objectif stratégique du DSB	9.4 - Favoriser l'innovation et la mise en place d'entreprises d'exploitation durable des ressources marines
Objectif de la SNML	Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances »

Objet :

Cf. objectif

Bilan 2023

Nombre de concessions délivrées au titre du code minier, qui donne un droit exclusif d'exploitation

Année de la donnée : 2023

Sources : DEAL

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	0	0	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Recherche & Innovation

Nombre de start-ups travaillant dans le domaine de l'exploitation des ressources marines

Enjeu	Valorisation économique
Objectif stratégique du DSB	9.4 - Favoriser l'innovation et la mise en place d'entreprises d'exploitation durable des ressources marines
Objectif de la SNML	Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances »

Objet :

Les start-ups sont souvent des acteurs clés de l'innovation car elles sont souvent créées pour développer des nouvelles idées, technologies ou produits. Leur nombre dans le domaine de l'exploitation durable des ressources marines peut refléter le dynamisme et le potentiel d'innovation de ce secteur. En outre, le nombre de start-ups donne une indication de la valeur économique des nouvelles inventions. Les start-ups sont souvent créées pour commercialiser et développer des innovations technologiques ou des idées novatrices. Leur nombre dans un domaine spécifique peut refléter l'intérêt et la viabilité économique des nouvelles inventions développées. L'objectif de l'indicateur est donc de mesurer le niveau d'activité entrepreneuriale et d'innovation dans le secteur des ressources marines. Il suit la croissance et la dynamique des jeunes entreprises engagées dans des activités liées à l'exploitation durable des ressources marines. L'indicateur vise également à évaluer l'intérêt économique et la viabilité des nouvelles idées et innovations développées dans ce domaine.

Bilan 2023

Nombre de start-ups travaillant dans le domaine de l'exploitation des ressources marines

Année de la donnée : 2023
Sources : Deeptech

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre de start-ups dans le domaine de l'exploration durable des ressources énergétiques marines	0	0	0	0
Nombre de start-ups dans le domaine de l'exploration	0	0	0	0

durable des ressources minérales marines				
Nombre de start-ups dans le domaine de l'exploration durable des ressources biologiques marines	0	0	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Les start-ups sont des entreprises avec un développement rapide et relativement dissocié de la notion de "durable". De plus, leur développement repose sur des tissus d'entreprises favorisés en France métropolitaine. Il faudrait probablement élargir le spectre des entreprises/initiatives considérées.

Recherche & Innovation

GW produits issus des EMR

Enjeu	Valorisation économique
Objectif stratégique du DSB	9.4 - Favoriser l'innovation et la mise en place d'entreprises d'exploitation durable des ressources marines
Objectif de la SNML	Objectif 13 « Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW mis en service en 2035 pour l'éolien en mer »

Objet :

Bilan 2023

GW produits issus des EMR

Année de la donnée : 2023

Sources : DEAL

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	0	0	0	0

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Risques

Liste des indicateurs retenus :

- [Nombre de noyades](#)
- Nombre de plages surveillées
- [Nombre d'opérations du CROSS AG](#)
- [Nombre d'engins de ramassage en mer](#)
- [Nombre et linéaire de barrages anti-sargasses en mer](#)
- [Nombre de PPRI ou zone rouge en PPRI](#)
- [Nombre de collectivités ayant mis en place des plans de ramassage des sargasses](#)
- [Part des communes littorales disposant d'un plan de prévention des risques littoraux \(PPRL\) ou d'un plan de prévention des risques naturels \(PPRN\).](#)

Risques

Nombre de noyades

Enjeu	Sécurité maritime
Objectif stratégique du DSB	10.7 - Améliorer la sécurité dans la bande côtière
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre de noyades

Année de la donnée : 2023

Sources : CROSS AG

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre de décès et de disparus (tout fait générateur confondu) dans les 12 nq	30	16	2	1
Nombre de décès et de disparus (tout fait générateur confondu) dans la SRR (>12 nq)	NA	NA	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Risques

Nombre de plages surveillées

Enjeu	Sécurité maritime
Objectif stratégique du DSB	10.7 - Améliorer la sécurité dans la bande côtière
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre de plages surveillées

Année de la donnée : 2023

Sources : En Guadeloupe :

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/faits-divers/se-mefier-dune-plage-deserte-944542.php> ;

<https://blog.toploc.com/blog/amerique/plages-guadeloupe> ; CONTACT :

<https://www.ffss.fr/annuaire/club/?id=541>
Saint-Martin :

<https://voyage.gc.ca/destinations/saint-martin> ; <https://rci.fm/node/4581355>

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	6	5	1	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Risques

Nombre d'opérations du CROSS AG

Enjeu	Sécurité maritime
Objectif stratégique du DSB	10.5 - Assurer la sécurité des biens et des personnes en circulation dans le bassin
Objectif de la SNML	

Objet :

Bilan 2023

Nombre d'opérations du CROSS AG

Année de la donnée : 2023

Sources : CROSS AG

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre d'opérations ayant eu lieu au-delà des 12nm (mais dans la zone de responsabilité SRR du CROSS AG) INCLU GUYANE	482	629	77	49
Nombre total d'évènements (Antilles + GUYANE)	NA	NA	NA	NA
Nombre total d'évènements (Antilles + GUYANE)	NA	NA	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Risques

Nombre d'engins de ramassage en mer

Nombre et linéaire de barrages anti-sargasses en mer

Enjeu	Action publique
Objectif stratégique du DSB	10.4 - Lutter contre les échouements massifs d'algues sargasses
Objectif de la SNML	Objectif 16 "Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun" et la mesure d'accompagnement "Lutter contre les pollutions : chlordécone et sargasses aux Antilles"

Objet :

Bilan 2023

Nombre d'engins de ramassage en mer
Nombre et linéaire de barrages anti-sargasses en mer

Année de la donnée : 2023
Sources : Philippe BRUN (DEAL Martinique), Christelle LEBORGNE (Cellule PULSAR Guadeloupe)

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Nombre d'engins de ramassage en mer	0	2	NA	NA
Linéaire total de barrages anti-sargasses en mer (en mètre)	2100	10 284	NA	NA
Nombre de barrages anti-sargasses en mer (= nombre de sites)	2	10	NA	NA

Volumes collectés en mer (en m3)	0	3951	NA	NA
----------------------------------	---	------	----	----

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Risques

Nombre de collectivités ayant mis en place des plans de ramassage des sargasses

Enjeu	Action publique
Objectif stratégique du DSB	10.2 - Coordonner l'action publique grâce à la mise en place de plans d'actions
Objectif de la SNML	

Objet :

Par plan opérationnel de collecte on entend le dispositif de ramassage des algues, en mer ou à terre, adapté à chaque site, c'est-à-dire s'appuyant sur la cartographie des échouements et des vulnérabilités.

Le plan de collecte intégrant lorsque cela est possible et nécessaire, l'action en proche côtier et, dans tous les cas, le transfert, le stockage et le traitement des produits recueillis.

Bilan 2023

Nombre de collectivités ayant mis en place des plans de ramassage des sargasses

Année de la donnée : 2023

Sources : Rapport RECREAFIS, Philippe BRUN (DEAL Martinique), Christelle LEBORGNE (Cellule PULSAR Guadeloupe)

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	Toutes	Toutes	NA	NA

Commentaire sur la performance de l'indicateur

Risques

Nombre de PPRI ou zone rouge en PPRI

Part des communes littorales disposant d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) ou d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Enjeu	Connaissance / Action publique
Objectif stratégique du DSB	10.1 - Connaître et prévoir les risques naturels côtiers (érosion, trait de côte, submersion marine, tsunami, échouements massifs de sargasses...)
Objectif de la SNML	Objectif 5 « S'adapter aux effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte »

Objet :

Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) intègrent trois aléas majeurs : l'érosion côtière, la submersion marine et les migrations dunaires. C'est un outil de gestion des risques naturels qui cartographie les zones à risque et qui réglemente l'urbanisation dans les zones exposées

Bilan 2023

Nombre de PPRI ou zone rouge en PPRI
Part des communes littorales disposant d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) ou d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Année de la donnée : 2023
Sources : CEREMA 2019 ; PPRn en ligne :
PPRn Martinique : <http://www.pprn972.fr/carto/web/?commune=97222#!>
PPNr Guadeloupe : <https://pprn971guadeloupe.fr/>

Métriques/Lieu	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

Commentaire sur la performance de l'indicateur